



<b>COMMUNE DE SORAL</b> <b>PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022</b>
--

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mmes Céline FONTAINE, Laura WEISS, Adjointes M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Stéphanie BRUN-BATTIAZ, Marie-Agnès DOUGOUD, Malika FABJAN, Dany PETRIS
	MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walther RUCKSTUHL, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s	Martin STAUB
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

**Le Président Nicolas Hafner** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du Conseil municipal.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022**
2. **Les décisions de l'ACG**
3. **Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 5'000.- destiné à l'association « La Caravane Sans Frontières »**
4. **Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire 2022 de CHF 830'000.- destiné au projet « Au cœur du Village »**
5. **Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 110'000.- pour une étude hydrologique – exploitation de la nappe destinée au projet « Au Cœur du Village »**
6. **Vote de principe aux dérogations accordées à l'EMS de la Champagne**
7. **Communications de l'exécutif**
8. **Propositions et questions individuelles**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022**

**B. Fontaine, p. 4** : remplacer à la 2<sup>e</sup> ligne de son intervention « douillet » par **protégé**  
**P. Claret, p.4, L. Weiss, 3<sup>e</sup> ligne** : « et qui a finalement a accepté... » suppression du **a**  
**J.-M. Dunand, p.4, fin du 1er§** : supprimer **des pour les 20 prochaines années**

Avec ces corrections, le PV est approuvé à l'unanimité des présents.

## **2. Les décisions de l'ACG**

**Le Président** propose de lire les différents intitulés des décisions avant de passer aux votes :

- Subvention d'investissement de CHF 5'000.- pour toute nouvelle place de crèche  
**Décision validée à l'unanimité**
- Bibliobus, participation du FI au financement en 2023  
**Décision validée à l'unanimité**
- Dépenses culturelles, enveloppe de CHF 1'000'000.- attribuée par le FI pour 2023  
**Décision validée à l'unanimité**
- Dépenses sportives, enveloppe de CHF 300'000.- attribuée par le FI pour 2023  
**Décision validée à l'unanimité**
- Investissements informatiques généraux de CHF 1'000'000.- attribuée par le FI pour 2023  
**Décision validée à l'unanimité, moins 1 abstention**
- GIAP, participation du FI aux charges de fonctionnement pour CHF 7'400'000.- pour 2023  
**Décision validée par 7 oui, 2 non et 2 abstentions**
- Subvention aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre de CHF 2'500'000.- pour 2023  
**Décision validée par 10 oui, 0 non et 1 abstention**

## **3. Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 5'000.- destiné à l'association « La Caravane Sans Frontières »**

**Le Président** lit la délibération et passe au vote.

**La délibération N°8 /2022 est acceptée à l'unanimité.**

## **4. Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire 2022 de CHF 830'000.- destiné au projet « Au cœur du Village »**

**Le Président** passe la parole à **P. Claret**, président de la commission des finances, pour le volet financier.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022**

**P. Claret** explique que les CHF 830'000.- représentent le montant nécessaire pour finaliser la phase d'étude du projet. Il rappelle que le coût total du crédit d'étude pour les phases 31-41 se monte à CHF 1'061'928.- et comprend les honoraires de l'AMO. La commission des finances préavise favorablement cette proposition, afin de continuer le projet.

**B. Fontaine**, président de la commission des bâtiments, rappelle qu'il s'agit là de la partie honoraires qui permettra de finaliser les études jusqu'au démarrage du chantier et de démarrer les travaux dans de bonnes conditions. Une partie des études avait déjà été votée et une partie des mandats sont déjà en cours. Il s'agit donc d'asseoir le budget communal pour ce projet.

**R. Florez** ajoute que le projet a été déposé et a fait l'objet de beaucoup de préavis favorables de la part du DT. Des compléments sont demandés ce qui est normal et une validation des toitures paraît acquise. A la question de savoir dans quel horizon temps il sera possible d'obtenir l'autorisation de construire, il est répondu vraisemblablement pour la fin de l'année.

**S. Battiaz** demande si les tuiles solaires ont fait l'objet de remarques et **B. Fontaine** répond par la négative, des tuiles terracotta ayant été spontanément proposées.

**Le Président** lit la délibération et propose de passer au vote.

**La délibération N°9 / 2022 est acceptée à l'unanimité.**

**5. Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 110'000.- pour une étude hydrogéologique – exploitation de la nappe destinée au projet « Au Cœur du Village »**

**Le Président** rappelle brièvement que l'idée est de faire une étude hydrogéologique pour déterminer si une nouvelle source d'énergie pourrait amener une meilleure rentabilité. Pour cela des tests sont nécessaires et il rappelle encore qu'il s'agit d'un coup de poker, car les résultats sont non prévisibles.

**J.-M. Dunand** précise que l'étude se fera en 2 phases et les premiers CHF 50'000.- de la 1<sup>ère</sup> phase nous permettront déjà de mesurer la faisabilité. En commission des finances, il a été discuté si la commune devait prendre un tel risque. **B. Fontaine** ajoute que la présence d'une nappe phréatique sous le village est certaine, mais son débit est inconnu, d'où la nécessité de faire des tests. D'autre part, la connaissance des SIG en la matière est assez faible. Il y a donc beaucoup d'incertitudes.

Nonobstant ces incertitudes, les 2 commissions ont préavisé favorablement cette étude.

**J.-M. Dunand** ajoute qu'un courrier a été envoyé à l'OCEN pour demander si des subventions sont prévues pour un tel projet et nous attendons encore la réponse. Idem pour les SIG.

**Le Président** propose de passer au vote de la délibération.

**La délibération N°10/2022 est acceptée à l'unanimité.**

**R. Florez** ajoute qu'il faudra aussi informer les locataires des sondages prévus.

### **6. Vote de principe aux dérogations accordées à l'EMS de la Champagne**

**Le Président** passe la parole au président de la commission des bâtiments pour qu'il expose les nouveaux points relatifs à cet objet.

**B. Fontaine** indique que la discussion sur le parking a avancé et l'EMS est favorable à une possibilité de places dans le futur parking derrière l'église. Un rapport de BCPH expliquant le besoin de places de parking dans le village a été transmis à l'OU, qui a préavisé favorablement sous réserve qu'il soit autorisé, car en zone de verdure. La commune a donc la possibilité d'engager une étude pour la construction du parking et en parallèle, d'engager une discussion avec l'EMS pour débloquer leur projet d'agrandissement. Une démarche est en cours pour la mise en place d'une convention entre NKC et la commune, formalisant les engagements réciproques (à savoir l'engagement de l'EMS pour 20 places de parking + plan de mobilité provisoire durant les travaux et la constitution des 2 servitudes pour la commune).

La convention a été mise en place avec l'aide d'un juriste et elle doit être remise à NKC pour validation. Un retour est attendu.

**R. Florez** informe que la présidente de l'association a été remplacée par une autre personne, qui est aussi en faveur de ce projet de location de places de parking à la commune.

**B. Fontaine** rappelle qu'il y a 2 aspects : 1) l'échange des servitudes et 2) la densité, objets sur lesquels le CM devra se prononcer. Et **J.-M. Dunand** ajoute aussi les éléments suivants : dérogation aux gabarits + un bail de location des parkings sur 30 ans.

**B. Fontaine** insiste sur le fait que le CM devra être d'accord avec la densité sous peine que tous les efforts fournis n'aient servi à rien. Le vote de principe de ce soir, s'il est favorable, signifie donc que le projet peut aller de l'avant et que l'EMS pourra faire ses rénovations, sous réserve que l'EMS valide la convention. Cette convention sera soumise au CM dès validation de l'EMS.

Après une discussion générale sur les futures modalités du parking et les éléments de réglementation qui nous seront demandés, **le Président** recentre sur le vote de principe à faire et rappelle que si le vote sur les dérogations est accepté, alors la commune pourra aller de l'avant.

**Le vote de principe sur les dérogations accordées à l'EMS de la Champagne est accepté à l'unanimité.**

## **7. Communications de l'exécutif**

**Mme Weiss** rappelle la séance du 26 septembre avec le bureau BCPH pour une présentation du projet de sécurisation des rues du village. Par ailleurs elle informe qu'elle se propose de demander aussi une sécurisation supplémentaire pour le passage permettant d'entrer sur le parvis de l'église.

**R. Florez** informe que le local de vote doit renouveler les présidents, vice-présidents et suppléants. A ce jour, nous avons comme président, M. Cyril Ruchonnet, qui se représente, avec comme suppléant **M. Staub**. Ce dernier étant absent, il faudra lui demander s'il continue.

Pour la vice-présidence, M. J.-Claude Denervaud est d'accord de se représenter. Pour la suppléance, Mme Dougoud se retire et c'est **Mme Brun-Battiaz** qui la remplacera.

SoralAide : à la demande du Président, **D. Pétris** informe que pour les 2 premiers mois, il y a eu un certain engouement qui s'est ralenti avec les vacances scolaires. Un re-boost du site est envisagé, ainsi qu'une éventuelle collaboration avec Laconnex. A suivre.

Elle demande que lors de la prochaine « Lettre aux habitants », on rappelle les buts de cette plateforme, ou dans le prochain Rapport administratif.

**Mme Dougoud** suggère de demander au directeur des écoles de faire un courriel aux parents des élèves de Soral et Laconnex pour les informer de cet outil. **D. Pétris** précise que pour l'instant, cela ne concerne que Soral.

**Agenda** : - Noël de l'EMS - 14.12.22  
- Repas des Aînés - 18.12.22  
- Noël des enfants - 20.12.22 à confirmer à Soral  
- Sortie annuelle de La Revue avec conjoint-e - 13.11.22  
- Ciné Familles - 20.11.22

**C. Fontaine** informe que le dernier rdv avec le SIS a révélé que le coût serait augmenté d'environ CHF 4'000.- de plus pour l'année. Auxquels seront ajoutés les soldes pour les volontaires.

Permanence des aînés : info sur le site, un petit bus est disponible avec 3 dates fixées à ce jour à Avully pour de l'aide administrative ou financière. Les aînés ont reçu cette info personnellement.

Proposition éclairage public : éteindre les lumières communales de 24 à 5H, après avoir identifié les zones devant rester éclairées. **CV. Fontaine** doit rencontrer les SIG bientôt pour en parler. A suivre au prochain CM.

**Mme Fabjan** propose qu'un représentant de la CCO-Genève puisse venir pour nous présenter des solutions en relation avec l'étude qu'ils ont menée sur la pollution lumineuse et l'impact sur la faune.

<https://chauves-souris-geneve.ch/>

## **8. Propositions et questions individuelles**

**M. Fabjan** rappelle « La nuit est belle » le 23 septembre prochain avec beaucoup d'animations prévues. Cf. site de la commune.

**R. Florez** rappelle que le prochain CM sera consacré à la présentation du budget et il demande d'agender une commission des finances avant, soit le 28.09.22 à 19H30. Il rappelle aussi de ne pas oublier de présenter tout ce qu'il est prévu de demander.

**N. Hafner** distribue un prospectus résumant les alternatives pour réduire le trafic aux frontières, élaboré par les Français.

**D. Pétris** informe que l'accueil de l'association sportive des Stroumpfs pour les 20 ans de la Rando a été un réel succès. Elle transmet les remerciements de l'association.

Recharges pour voitures électriques disponibles sur des parkings : sera proposé dans le parking souterrain, donc attendre d'ici là

Collaboration avec le BUPP pour la Nuit est belle et une dizaine de jeunes de la commune seront engagés sur cet événement

Commission manifestations et sports : recherche d'un nouveau lieu à la suite de la fin du bail à fin septembre pour la Guinguette ; l'exécutif répondra au courriel envoyé.

**W. Ruckstuhl** informe que le jardin d'enfants compte cette année 14 enfants, 10 de Soral et 4 de Laconnex. Puis, le 29.09.22 aura lieu l'AG à 20H, à l'école de Laconnex.

Enfin, depuis le 01.09.22, une nouvelle éducatrice, Nathalie Sauge, a commencé et tout se passe bien.

**M. Fabjan** rappelle le stand de réparation de vélos prévu le 17 septembre. Il est possible d'amener son vélo entre 10 et 12H. ( cf. *tout-ménage envoyé à tous*)

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022**

**Mme Dougoud** revient sur les trajets Soral-Laconnex évoqués au dernier CM pour les enfants de 4 et 5P. Après concertation avec les parents et l'exécutif, la solution mise en place consiste en un accompagnant à vélo 4x par jour, et qui a commencé le 22 août pour la rentrée. Du matériel triangle de sécurité (Triki) a été distribué à chaque enfant, ainsi qu'une pèlerine pour le mauvais temps. Tout se passe bien.

Elle ajoute encore qu'un accueil parascolaire a été ouvert à Laconnex de 16 à 18H.

**R. Dunand** demande qui a mandaté les travaux devant l'EMS cet été ? **P.Revillet** explique que ce sont les SI qui travaillent sur le réseau d'égouts et d'arrivées d'eaux et information a été envoyée à la population.

La séance est levée à 20H35.